

Commission canadienne du tourisme

**Rapport financier trimestriel pour le trimestre
terminé
le 30 septembre 2016**

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 septembre 2016

Introduction

La Commission canadienne du tourisme (CCT) est l'organisme national de marketing touristique du Canada. À titre de société d'État à part entière du gouvernement du Canada, elle dirige, en collaboration avec l'industrie canadienne du tourisme, la promotion du Canada comme destination touristique quatre saisons de premier ordre. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie et doit se conformer aux prescriptions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

La CCT mène des campagnes de marketing dans des marchés étrangers tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Mexique, le Japon, l'Australie, la Corée du Sud, la Chine, l'Inde, le Brésil et les États-Unis; elle cible à la fois les voyageurs d'agrément et ceux qui se déplacent pour participer à des événements d'affaires.

Explications

Les présentes explications portent sur le trimestre.

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 septembre 2016

Résultats trimestriels
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2016		Période de trois mois terminée le 30 septembre 2015		Écart
Contributions des partenaires	4 184	\$	3 021	\$	1 163

La CCT continue d'élargir ses partenariats avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux, des entreprises nationales, régionales et locales, des spécialistes du marketing de destination ainsi que des associations touristiques. Son succès se reflète clairement dans les contributions de ses partenaires au troisième trimestre, qui ont augmenté de 1,2 M\$ par rapport à l'année précédente.

La hausse la plus importante est liée à l'initiative de marketing Accueillir l'Amérique de 2016 (2,0 M\$); seule la baisse des contributions des partenaires dans le marché allemand (931 k\$), attribuable au projet pilote en Allemagne en 2015, vient contrebalancer en partie cette hausse.

Autres produits	380		217		163
------------------------	------------	--	------------	--	------------

Les autres produits, qui comprennent les frais de fonctionnement recouverts au bureau en Chine, les intérêts gagnés et les remises liées aux cartes de crédit, ont augmenté de 163 k\$ par rapport au T3 de l'an dernier, surtout en raison des recouvrements réalisés au bureau chinois.

Charges de marketing et de ventes	23 187		13 752		9 435
--	---------------	--	---------------	--	--------------

Dans son plan d'entreprise 2016-2020, la CCT s'est engagée à accroître son investissement dans le marketing et les ventes en 2016. C'est ce qu'elle a fait durant le troisième trimestre, comme en témoigne la hausse de 9,4 M\$ des investissements consacrés au marketing et aux ventes par rapport au troisième trimestre de 2015. Les augmentations les plus importantes sont allées aux marchés des voyages d'agrément des États-Unis (4,7 millions de dollars), du Royaume-Uni (1,7 M\$), de la France (1,0 M\$) et du Mexique (1,1 M\$). Les investissements ont également augmenté dans le nouveau programme Voyages génération Y (1 M\$). Ces hausses ont été possibles grâce aux crédits parlementaires supplémentaires ponctuels accordés par le gouvernement du Canada dans le budget fédéral de 2016 et au financement spécial destiné au programme Accueillir l'Amérique.

Services généraux	1 457		2 097		(640)
--------------------------	--------------	--	--------------	--	--------------

La CCT est déterminée à rendre son fonctionnement toujours plus efficace afin d'optimiser l'investissement dans ses programmes. Dans son plan de 2016, la CCT s'est engagée à diminuer le coût des services généraux en proportion de ses charges globales. Et elle a rempli cet engagement : les charges liées aux services généraux ont diminué de 640 k\$, passant de 13 % des charges totales en 2015 à 6 % en 2016. Cette réduction est en grande partie attribuable aux économies réalisées sur la location de bureaux depuis le déménagement dans des locaux moins coûteux, à la diminution de la superficie occupée, à la baisse des honoraires professionnels et des frais contractuels liés au déménagement du siège social (340 k\$) et aux gains réalisés sur le marché des changes, surtout dus au raffermissement du dollar canadien par rapport à la livre sterling (340 k\$).

Stratégie et planification	263		191		72
-----------------------------------	------------	--	------------	--	-----------

Les charges relatives à la stratégie et à la planification ont augmenté de 72 k\$ par rapport au T3 2015, principalement en raison des changements apportés à l'effectif en 2016.

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 septembre 2016

Résultats depuis le début de l'année
(en milliers)

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2016		Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015		Écart
Contributions des partenaires	11 730	\$	7 699	\$	4 031 \$

La CCT continue d'élargir ses partenariats avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux, des entreprises nationales, régionales et locales, des spécialistes du marketing de destination ainsi que des associations touristiques. Son succès se reflète clairement dans les contributions de ses partenaires, qui ont augmenté de 4,0 M\$ au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre.

La hausse la plus importante est liée à une campagne de grande envergure : l'initiative de marketing Accueillir l'Amérique de 2016 (4,8 M\$). Les contributions des partenaires ont également enregistré des hausses dans d'autres secteurs, en particulier le marché chinois (679 k\$) et le programme Voyages génération Y (691 k\$). Ces hausses ont été contrebalancées en partie par l'absence de l'initiative Suivre les traces du consommateur et de l'initiative avec Parcs Canada, achevées en 2015 (800 k\$).

Autres produits	954		657		297
------------------------	-----	--	-----	--	-----

Les autres produits, qui comprennent les frais de fonctionnement recouverts au bureau en Chine, les intérêts gagnés et les remises liées aux cartes de crédit, ont augmenté de 297 k\$ par rapport à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015, surtout en raison des recouvrements réalisés au bureau chinois.

Charges de marketing et de ventes	54 989		34 903		20 086
--	--------	--	--------	--	--------

Dans son plan d'entreprise 2016-2020, la CCT s'est engagée à accroître son investissement dans le marketing et les ventes en 2016. C'est ce qu'elle a fait au cours des neuf mois écoulés depuis le début de l'exercice, augmentant de 20,1 M\$ le montant consacré au marketing et aux ventes par rapport à l'année précédente. Les hausses les plus importantes sont allées aux marchés des voyages d'agrément des États-Unis (15,3 M\$), de la Chine (1,6 M\$) et du Mexique (1,4 M\$). Les investissements ont également augmenté dans le nouveau programme Voyages génération Y (1 M\$). Ces hausses ont été contrebalancées en partie par la fin du projet Suivre les traces du consommateur (1,4 M\$) et du projet pilote en Allemagne (1,2 M\$) en 2015. L'investissement accru a été rendu possible par les crédits parlementaires supplémentaires ponctuels accordés par le gouvernement du Canada dans le budget fédéral de 2016 et le financement spécial destiné au programme Accueillir l'Amérique.

Services généraux	4 074		5 780		(1 706)
--------------------------	-------	--	-------	--	---------

La CCT est déterminée à rendre son fonctionnement toujours plus efficace afin d'optimiser l'investissement dans ses programmes. Dans son plan de 2016, la CCT s'est engagée à diminuer le coût des services généraux en proportion de ses charges globales. Et elle a rempli cet engagement : les charges liées aux services généraux ont diminué de 1,7 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre, passant de 14 % des charges totales l'année dernière à 7 % cette année. Cette réduction est en grande partie attribuable aux économies réalisées sur la location de bureaux depuis le déménagement dans des locaux moins coûteux, à la diminution de la superficie occupée, à la baisse des honoraires professionnels et des frais contractuels liés au déménagement du siège social (1,1 M\$) et aux gains réalisés sur le marché des changes, surtout dus aux opérations en livres sterling et en dollars américains (600 k\$).

Stratégie et planification	477		486		(9)
-----------------------------------	-----	--	-----	--	-----

Les charges relatives à la stratégie et à la planification sont demeurées semblables à celles de l'année précédente.

Risques et incertitudes

Dans le cadre de notre gestion stratégique, nous effectuons une évaluation des risques pour l'organisme, sur laquelle nous nous appuyons pour élaborer notre plan stratégique quinquennal, notre stratégie d'atténuation des risques et notre plan de vérification interne. Nous préparons et mettons en œuvre des plans d'atténuation des risques en conséquence.

Les risques que le plan d'entreprise 2016-2020 définit comme étant susceptibles d'avoir une incidence sur nos objectifs organisationnels sont exposés ci-dessous.

- **Efficacité du marketing**

Les efforts de marketing pourraient ne pas être efficaces ou pertinents, et pourraient avoir des retombées minimales ou inconnues pour l'industrie du tourisme.

Mesures d'atténuation : La CCT adoptera une approche à volets multiples pour gérer les risques liés à l'efficacité du marketing : elle maintiendra la vigueur de la marque et de l'organisme; utilisera le modèle du cheminement vers l'achat; recrutera, formera et retiendra le personnel approprié; profitera des occasions d'intégrer l'innovation (une valeur fondamentale) à ses principales activités et mesurera son apport; évaluera les résultats des études de conversion; utilisera les renseignements obtenus pour éclairer ses décisions; communiquera mieux sa valeur pour l'industrie du tourisme et son apport à celle-ci en les explicitant sous forme d'objectif stratégique qui sera intégré aux mesures du tableau de bord et en orientant les activités et les ressources de façon optimale.

- **Mesure du rendement**

La CCT pourrait être incapable de mesurer l'incidence et l'efficacité de ses activités de marketing ainsi que les résultats qui leur sont attribuables, y compris l'utilisation de nouvelles technologies de communication marketing de manière pertinente aux yeux des différents intervenants. Ce risque découle de la tendance des voyageurs à passer de sources d'information et d'inspiration touristiques traditionnelles, comme les journaux et les panneaux d'affichage, au contenu numérique, dont les blogues et les sites Web. La CCT travaille à peaufiner son approche concernant les mesures de suivi, et elle évalue son rendement selon des indicateurs qu'elle peut contrôler et influencer.

Mesures d'atténuation : Tout nouveau système de mesure pose des risques, lesquels sont atténués par la présence de tous les indicateurs clés de rendement des derniers tableaux de bord, à une exception près, et par l'évaluation continue de l'efficacité des mesures.

- **Vie privée**

Le déploiement de technologies visant à cerner les champs d'intérêt et les passions des voyageurs, puis à adapter le marketing selon ces facteurs, nécessite la collecte, l'évaluation et l'utilisation de données sur la consommation des voyageurs. En conséquence, les activités de la CCT pourraient ne pas respecter ni surpasser les exigences réglementaires ou les attentes des consommateurs en matière de respect de la vie privée.

Mesures d'atténuation : La CCT a le souci de protéger la vie privée des voyageurs et applique des pratiques exemplaires pour évaluer et gérer de façon proactive les risques qui s'y rattachent. Elle a d'ailleurs mené une évaluation exhaustive des facteurs relatifs à la vie privée pour ses activités actuelles et planifiées, en tenant compte des exigences fédérales canadiennes ainsi que des changements réglementaires prévus dans l'Union européenne. La CCT appliquera toutes les recommandations de l'évaluation et veillera à régulièrement réviser, évaluer et mettre à jour ses processus et politiques en matière de vie privée.

- **Devise**

La dépréciation du dollar canadien et la baisse du pouvoir d'achat qu'elle entraîne pourraient se

traduire par une portée et une incidence moindres des activités de marketing de la CCT dans les marchés étrangers où la concurrence est très féroce.

Mesures d'atténuation : La CCT a établi des plans de contingence qui permettront de distribuer le budget le plus efficacement possible, dans un portefeuille varié de 12 pays, afin d'optimiser la mise en œuvre des programmes compris dans le mandat de l'organisme.

○ **Conjoncture économique, contexte géopolitique et sécurité à l'échelle mondiale**

Diverses économies dans le monde (dans lesquelles la CCT investit) pourraient connaître un important ralentissement de leur croissance, des changements dans leur paysage politique ou des conditions de sécurité nuisant aux voyages à l'étranger et à l'industrie canadienne du tourisme.

Mesures d'atténuation : La CCT maintiendra un portefeuille d'investissement équilibré parmi ses marchés; veillera à ce que les budgets alloués aux pays soient flexibles pour qu'ils puissent être redistribués au besoin; et offrira du soutien, des outils, des ressources et des occasions de vente aux acteurs de l'industrie pour les aider à faire face au contexte mondial, à se préparer à l'exportation et à développer leur entreprise.

○ **Gestion des talents**

La CCT pourrait ne pas être en mesure de recruter, de motiver, de former, de renouveler et de retenir les employés ayant les compétences et les talents requis par l'organisme pour répondre à ses besoins actuels et futurs, ce qui nuirait à son efficacité et à son efficience.

Mesures d'atténuation : La CCT offrira un milieu de travail où les employés auront un emploi valorisant dans un environnement équitable, sécuritaire, positif et fondé sur les valeurs de l'organisme. En outre, elle favorisera un cadre où les dirigeants donnent des directives claires, motivent les employés et assurent la promotion des valeurs de l'organisme. La CCT investira aussi dans une infrastructure de ressources humaines et de systèmes qui lui donnera accès à des services de grande qualité en matière de gestion du personnel.

○ **Gestion des changements**

La réorientation stratégique visant à faire de la CCT un organisme axé sur le marketing de contenu et les changements subséquents aux processus opérationnels et aux technologies pourraient réduire la capacité à gérer la participation active des employés et la conservation du savoir de l'organisme, de même qu'à assurer une constance dans les activités, ce qui nuirait à l'efficacité globale de l'organisme.

Mesures d'atténuation : La CCT continuera de présenter et d'expliquer les priorités, débouchés, plans d'affaires et défis touchant l'organisme à tous ses employés, aux titulaires de charge et aux intervenants. Elle favorisera un environnement où la créativité et l'innovation sont encouragées, et soutiendra les gestionnaires et employés de tous les échelons en leur offrant les outils et ressources nécessaires. La CCT continuera aussi de suivre et d'évaluer l'efficacité de ses stratégies au moyen de sondages et de consultations.

Changements importants apportés aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement

On ne constate aucun changement important apporté aux programmes ou au fonctionnement et non abordé dans le plus récent rapport annuel ou plan d'entreprise. La directive de réforme des régimes de retraite, à laquelle la CCT tient à se conformer en tous points, donnera cependant lieu à des changements qu'on estime importants.

Commission canadienne du tourisme
Explications
30 septembre 2016

En 2016, toutes les modifications de libellé ont été apportées et approuvées aux fins de l'entrée en vigueur de la réforme, prévue le 31 décembre 2017. Aux termes de la réforme, les membres canadiens du régime de retraite à prestations déterminées passeront au régime à cotisations déterminées le 31 décembre 2017.

Du point de vue comptable, d'après les normes comptables du Conseil du Trésor, il en résultera une modification de la période de dépréciation des (gains actuariels non amortis) pertes actuarielles non amorties inscrites dans l'État de la situation financière au poste des actifs au titre des prestations constituées. Les normes obligent la CCT à amortir les (gains actuariels non amortis) pertes actuarielles non amorties (pertes estimées à 8,9 millions de dollars) sur la durée moyenne du reste de la carrière active des membres du régime de retraite, tant et aussi longtemps qu'il reste des employés actifs membres. Or, le régime ne comptera plus aucun employé actif à compter du 31 décembre 2017. La dépréciation des 8,9 millions de dollars de pertes non amorties au cours de 2016 et 2017 se traduira par un déficit comptable annuel temporaire dans l'état des résultats de la CCT. L'incidence réelle sera révélée dans les états financiers vérifiés de 2016.

Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



David F. Goldstein

*Président-directeur général
Vancouver, Canada
27 novembre 2016*

André Joannette

*Vice-président, Finances et Opérations, et
dirigeant principal des finances
Vancouver, Canada
27 novembre 2016*

Destination Canada**État des résultats**

Pour les périodes de trois et de neuf mois terminées le 30 septembre
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 30 septembre		Période de neuf mois terminée le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Produits				
Contributions des partenaires	4 184 \$	3 021 \$	11 730 \$	7 699 \$
Autres	380	217	954	657
	<u>4 564</u>	<u>3 238</u>	<u>12 684</u>	<u>8 356</u>
Charges				
Marketing et ventes	23 187	13 752	54 989	34 903
Services généraux	1 457	2 097	4 074	5 780
Stratégie et planification	263	191	477	486
Amortissement des immobilisations corporelles	74	82	212	259
	<u>24 981</u>	<u>16 122</u>	<u>59 752</u>	<u>41 428</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(20 417)	(12 884)	(47 068)	(33 072)
Crédits parlementaires	29 869	16 059	64 570	43 438
Excédent de la période	<u>9 452</u>	<u>3 175</u>	<u>17 502</u>	<u>10 366</u>
Excédent de fonctionnement accumulé au début la période	24 425	18 875	16 375	11 684
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de la période	<u>33 877 \$</u>	<u>22 050 \$</u>	<u>33 877 \$</u>	<u>22 050 \$</u>

Destination Canada**État de la situation financière**

Au 30 septembre 2016

(en milliers)

	30 septembre 2016	31 décembre 2015
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 755 \$	16 616 \$
Créances		
Contributions des partenaires	1 358	2 369
Gouvernement du Canada	629	238
Autres	5	12
Actif au titre des prestations constituées	12 988	12 288
Placements de portefeuille	516	504
	<u>43 251</u>	<u>32 027</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	3 724	9 593
Rémunération des employés	1 235	1 310
Gouvernement du Canada	258	601
Passif au titre des prestations constituées	5 908	5 966
Produits reportés	7 533	362
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	164	164
	<u>18 822</u>	<u>17 996</u>
Actifs financiers nets	<u>24 429</u>	<u>14 031</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance et autres actifs	8 103	1 149
Immobilisations corporelles	1 948	1 788
	<u>10 051</u>	<u>2 937</u>
Excédent accumulé	<u>34 480 \$</u>	<u>16 968 \$</u>

Destination Canada**État des gains et pertes de réévaluation**

Pour les périodes de trois et de neuf mois terminées le 30 septembre
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 30 septembre		Période de neuf mois terminée le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Gains de réévaluation accumulés au début de la période	573 \$	456 \$	593 \$	238 \$
Gains non réalisés attribuables au cours du change	30	134	603	590
Montants reclassés dans l'état des résultats	-	-	(593)	(238)
Gains de réévaluation nets pour la période	30	134	10	352
Gains de réévaluation accumulés à la fin de la période	603 \$	590 \$	603 \$	590 \$

Destination Canada**État de la variation des actifs financiers nets**

Pour les périodes de trois et de neuf mois terminées le 30 septembre
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 30 septembre		Période de neuf mois terminée le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Excédent de la période	9 452 \$	3 175 \$	17 502 \$	10 366 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(49)	(6)	(372)	(42)
Amortissement des immobilisations corporelles	74	82	212	259
Cession nette d'immobilisations corporelles	-	3	-	7
	25	79	(160)	224
Effet de la variation des autres actifs non financiers				
Augmentation des charges payées d'avance	(3 940)	(1 055)	(6 954)	(3 165)
	(3 940)	(1 055)	(6 954)	(3 165)
Gains de réévaluation nets	30	134	10	352
Augmentation des actifs financiers nets	5 567	2 333	10 398	7 777
Actifs financiers nets au début de la période	18 862	15 251	14 031	9 807
Actifs financiers nets à la fin de la période	24 429 \$	17 584 \$	24 429 \$	17 584 \$

Destination Canada**État des flux de trésorerie**

Pour les périodes de trois et de neuf mois terminées le 30 septembre
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 30 septembre		Période de neuf mois terminée le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
Activités de fonctionnement :				
Rentrées de fonds :				
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en immobilisations	29 869 \$	16 059 \$	64 570 \$	43 438 \$
Contributions des partenaires	8 420	2 464	19 912	10 014
Autres produits	328	168	843	520
Intérêt sur trésorerie	52	48	111	136
	<u>38 669</u>	<u>18 739</u>	<u>85 436</u>	<u>54 109</u>
Sorties de fonds :				
Paiements en espèces aux fournisseurs	(23 691)	(14 526)	(64 293)	(38 975)
Paiements en espèces aux employés et au nom des employés	(2 672)	(6 081)	(9 630)	(13 323)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>12 306</u>	<u>(1 868)</u>	<u>11 513</u>	<u>1 811</u>
Activités d'investissement en immobilisations :				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(49)	(6)	(372)	(42)
Cession d'immobilisations corporelles	-	3	-	7
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(49)</u>	<u>(3)</u>	<u>(372)</u>	<u>(35)</u>
Activités de placement :				
Cession de placements de portefeuille	(4)	(3)	(12)	(13)
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	<u>(4)</u>	<u>(3)</u>	<u>(12)</u>	<u>(13)</u>
Gains de réévaluation nets pour la période	<u>30</u>	<u>134</u>	<u>10</u>	<u>352</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	<u>12 283</u>	<u>(1 741)</u>	<u>11 139</u>	<u>2 115</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<u>15 472</u>	<u>18 603</u>	<u>16 616</u>	<u>14 748</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	<u>27 755 \$</u>	<u>16 863 \$</u>	<u>27 755 \$</u>	<u>16 863 \$</u>

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
Le 30 septembre 2016

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du tourisme (la CCT), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la Loi), est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La CCT est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Toutes les obligations de la CCT sont donc les obligations du Canada. La CCT n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la Loi, la CCT a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En décembre 2014, le décret C.P. 2014-1378 a été pris en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et donne instruction à la CCT de mettre en œuvre des réformes des régimes de retraite. Ces réformes visent à faire en sorte que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts 50:50, pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, qui sera instauré graduellement pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017. La CCT présentera sa stratégie de mise en œuvre dans ses plans d'entreprise jusqu'à ce que les engagements découlant de ces instructions soient pleinement mis en œuvre.

En juillet 2015, la CCT a reçu les instructions C.P. 2015-1109 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui donnant instruction d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. La CCT a mis en œuvre sa nouvelle politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements le 21 août 2015, conformément aux exigences des instructions.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Voici les principales méthodes comptables adoptées :

a) Crédits parlementaires

Le financement de la CCT provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles, comme le programme Accueillir l'Amérique, le programme des Jeux olympiques ou le programme de relance, sont considérés comme étant affectés. Les crédits affectés sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif; ils sont comptabilisés à titre de produits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

Comme la date de fin d'exercice de la CCT est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la CCT est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
Le 30 septembre 2016

À la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, l'état de la situation financière affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

b) Contributions des partenaires

La CCT mène des activités de marketing en partenariat avec divers organismes canadiens et étrangers. Lorsque la CCT assume les risques financiers d'une activité de marketing, les contributions reçues d'un organisme partenaire sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel se déroule l'activité de marketing. Les contributions de partenaires obtenues alors que l'activité de marketing correspondante n'a pas encore eu lieu sont comptabilisées à titre de produits reportés.

c) Autres produits

Les autres produits se composent de frais recouverts auprès de partenaires qui partagent des locaux avec la CCT, de produits d'intérêt, de la vente d'immobilisations corporelles et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

d) Conversion des devises

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans l'état des résultats à titre de dépenses de fonctionnement, au poste Services généraux. Les gains et pertes non réalisés sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets. La CCT ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de soldes bancaires et d'un dépôt à terme du marché monétaire. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

g) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance se composent de frais de fonctionnement et de charges liées aux programmes qui sont comptabilisés en charges en fonction de la période d'utilisation, comme dans le cas des abonnements, ou en fonction de la date de l'événement, dans le cas des salons professionnels.

h) Immobilisations corporelles

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
Le 30 septembre 2016

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation ou cession. Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

Les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

i) Produits reportés

Les produits reportés consistent en contributions reportées des organismes partenaires et en avantages incitatifs reportés relatifs à un bail. Les produits reportés qui viennent des organismes partenaires sont comptabilisés à titre de produits en fonction de la date d'un événement ou de la période de licence. Les produits reportés ayant trait aux avantages incitatifs relatifs à un bail sont comptabilisés à titre de réduction des charges de location sur toute la durée du bail.

j) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se composent des coûts de désaffectation de divers locaux loués. La CCT comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison des obligations contractuelles consistant à remettre les bureaux loués dans leur état original à la fin du bail. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont initialement évaluées à leur juste valeur, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est inclus dans les améliorations locatives et amorti de la même façon que l'immobilisation correspondante. La charge d'amortissement est incluse dans le calcul du coût de fonctionnement net.

k) Avantages sociaux futurs

La CCT propose à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation intégrale ou partielle ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent les régimes prévus par la loi et un régime complémentaire. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ postérieures à l'emploi, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite. La CCT cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer les cotisations nécessaires pour que la CCT remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs des salaires et des prestations, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
Le 30 septembre 2016

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés actifs. Pour 2015, la DMERCA a été évaluée à 8,9 ans (8,7 ans en 2014) pour le régime de retraite agréé des employés de la CCT (RRA), à 0 an (8 ans en 2014) pour le régime de retraite supplémentaire de certains employés de la CCT (RRS), à 12,6 ans (14,3 ans en 2014) pour le régime de retraite des employés de la CCT au Japon, en Corée du Sud et en Chine (plan universel), à 7 ans (7 ans en 2014) pour le régime d'avantages complémentaires de retraite, à 13 ans (13 ans en 2014) pour les prestations de départ et à 13 ans (13 ans en 2014) pour les prestations de congé de maladie.

Les employés qui travaillent au Royaume-Uni ou aux États-Unis participent aux régimes de retraite à prestations déterminées du ministère des Affaires étrangères administrés par le gouvernement du Canada. Les actifs de ces régimes ne peuvent être répartis parmi les employeurs participants; il s'agit de régimes de retraite multi-employeurs, qui sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations de la CCT à ces régimes correspondent au coût total des prestations pour l'employeur. Ce coût, qui varie selon le régime, est déterminé selon un pourcentage du salaire brut des employés. Les cotisations peuvent changer au fil du temps en fonction des résultats des régimes, car la CCT est tenue, en vertu de la loi actuelle, de modifier le taux de ses cotisations dans l'éventualité d'un déficit actuariel. Les cotisations correspondent aux obligations totales au titre des prestations constituées de la CCT à l'égard de ces employés et elles sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus.

l) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer.

m) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés dans les périodes visées. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation des avantages futurs des employés, à la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins de l'amortissement et à la juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

n) Opérations entre apparentés

En vertu du principe de la propriété commune, la CCT est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les opérations de la société avec ces entités sont effectuées dans le cours normal de ses activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

o) Services fournis sans frais et contributions en nature de partenaires

Aux fins de la vérification annuelle des états financiers, le Bureau du vérificateur général du Canada fournit des services de vérification sans frais à la CCT. Dans le cours normal de ses activités, la CCT reçoit de ses partenaires certaines contributions en nature, c'est-à-dire le transfert de biens à titre gratuit. Aucun montant n'est comptabilisé dans les présents états financiers relativement aux services de vérification et aux contributions reçues en nature.

p) Adoption de nouvelles normes comptables

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
Le 30 septembre 2016

Au 1^{er} janvier 2015, la CCT a adopté la norme comptable pour le secteur public (SP) 3260, Passif au titre des sites contaminés. Cette nouvelle norme décrit la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre de l'assainissement de sites contaminés. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2014. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la CCT.

3. Présentation des états financiers

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la Commission canadienne du tourisme (la Commission) en date du 31 décembre 2015, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 30 septembre 2016, ne sont pas vérifiés et sont présentés en dollars canadiens.

4. Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 s'élèvent à 95,5 millions de dollars, y compris 25 millions de dollars liés à l'objectif Promouvoir le Canada comme destination touristique de choix du budget fédéral de 2016 et 12,5 millions de dollars liés à la campagne de marketing Accueillir l'Amérique (1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, 58 millions de dollars). La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
Le 30 septembre 2016

5. Excédent accumulé (en milliers)

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

	30 septembre 2016	31 décembre 2015
Excédent de fonctionnement accumulé	33 877 \$	16 375 \$
Gain de réévaluation accumulé	603	593
Excédent accumulé	<u>34 480 \$</u>	<u>16 968 \$</u>

6. Immobilisations corporelles (en milliers)

	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Désaffectation des bureaux loués	T3 2016
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	327 \$	19 \$	1 594 \$	275 \$	112 \$	2 327 \$
Acquisitions	98		273			371
Cessions						-
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	<u>425</u>	<u>19</u>	<u>1 867</u>	<u>275</u>	<u>112</u>	<u>2 698</u>
Amortissement cumulé, début de la période	265	15	187	71	1	539
Charge d'amortissement	29	1	138	35	8	211
Cessions						-
Amortissement cumulé, fin de la période	<u>294</u>	<u>16</u>	<u>325</u>	<u>106</u>	<u>9</u>	<u>750</u>
Valeur comptable nette	<u>131 \$</u>	<u>3 \$</u>	<u>1 542 \$</u>	<u>169 \$</u>	<u>103 \$</u>	<u>1 948 \$</u>

	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Désaffectation des bureaux loués	Total pour 2015
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	283 \$	13 \$	2 516 \$	531 \$	515 \$	3 858 \$
Acquisitions	67	6	1 416	223	112	1 824
Cessions	(23)	-	(2 338)	(479)	(515)	(3 355)
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	<u>327</u>	<u>19</u>	<u>1 594</u>	<u>275</u>	<u>112</u>	<u>2 327</u>
Amortissement cumulé, début de la période	258	13	2 274	516	471	3 532
Charge d'amortissement	27	2	251	30	43	353
Cessions	(20)	-	(2 338)	(475)	(513)	(3 346)
Amortissement cumulé, fin de la période	<u>265</u>	<u>15</u>	<u>187</u>	<u>71</u>	<u>1</u>	<u>539</u>
Valeur comptable nette	<u>62 \$</u>	<u>4 \$</u>	<u>1 407 \$</u>	<u>204 \$</u>	<u>111 \$</u>	<u>1 788 \$</u>